

REGLEMENT DU 1er TROPHÉE INTERFINANCES DE PADEL

ARTICLE 1

L'A.T.S.C.A.F. Fédérale organise le 1er Trophée Interfinances de padel, ouvert à tous les agents des Finances.

ARTICLE 2

COMITE D'ORGANISATION

1/ **Composition** :

- Fabian RIOS, Président de l'ATSCAF Fédérale,
- Jean-Vincent GARCIA, Responsable du secteur des sports de l'ATSCAF Fédérale.
- Denis JARRY et Vincent MATEVOSSIAN secteur des sports
- Frédérique DE BANDT, présidente ATSCAF NORD

2/ **Compétences** :

- élaboration du règlement,
- organisation des compétitions en accord avec la Fédération Française de Padel,
- examen des réclamations éventuelles,
- publication des résultats,
- remise des récompenses.

ARTICLE 3

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Etre Adhérent ATSCAF à jour de sa cotisation 2022 de l'association choisie pour concourir.
- Figurer sur le bordereau d'inscription établi pour l'ensemble des participants d'une même section ATSCAF par son Président.
- **Toutefois la priorité d'inscription sera donnée aux agents des administrations financières en fonction des contraintes d'hébergement ou d'organisation des épreuves,**

- **Au moment de l'inscription**, chaque compétiteur devra fournir un justificatif de licence 2023 ou un certificat médical.
- les Présidents d'associations doivent fournir un bulletin d'inscription pour l'ensemble des compétiteurs et accompagnateurs.

ARTICLE 4 : ORGANISATION DE LA COMPETITION

La compétition sera organisée sous forme d'un tournoi permettant à chacun de jouer le plus de matchs possible. La formule de jeu est à l'étude (soit un ou deux sets gagnants de 4 jeux, soit match au score acquis au bout d'un certain temps).

Les équipes seront réparties dans des poules de 4 équipes (ou poules de 3 selon le nombre total d'équipes inscrites, en cas d'inscription de plusieurs équipes d'une même section locale, celles-ci ne pourront se retrouver dans la même poule).

Un tirage au sort informatique désignera les premières confrontations au sein de chaque poule.

Les deux équipes qui auront gagné 2 parties (en passant par un départage éventuel) poursuivront dans le tableau final officiel sous un format à élimination directe.

Les deux autres équipes seront reversées dans le tableau consolante sous un format à élimination directe.

L'épreuve est mixte, les paires seront réparties par équipe formées au départ ou par un tirage au sort pour les joueurs s'inscrivant en individuel ou sans choix particulier.

Une équipe composée par un double comportant un ayant-droit ou un non financier sera reversée dans le tableau consolante

Le palmarès officiel ne prendra en compte que les adhérents financiers

ARTICLE 5

Chaque concurrent s'engage à respecter et à se soumettre au présent règlement.

ARTICLE 6

Les résultats seront affichés à l'issue de la compétition. Les trois premières paires du tableau final seront primées ;

Le double gagnant du tableau consolante sera récompensé.

ARTICLE 7

Les réclamations doivent être faites auprès du Comité d'organisation, **dans l'heure suivant la publication des résultats.**